

2009/2010

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du Sport

Activités Equestres

Mention : Equitation

Dates : du 20 novembre 2009 au 20 décembre 2010

Nombre de places :	6 à 12 places		
Nombre d'heures :	940 heures		
Centre de formation :	470 heures	Entreprise :	470 heures
Coût :	4 700 €		

ORGANISME DE FORMATION :

FAE/EQUILOISIRS

CORTE

Nom de l'organisme de formation: **FAE/EQUILOISIRS**
Adresse : **Pont de Papineschi** **20250 CORTE**
Tél / Fax: **04 95 61.09.88**
E-mail : **equiloisirs@wanadoo.fr**
Site : **equiloisirs-fae.com**
Numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité en tant que prestataire de formation : **94 202 023 520**
Directeur : **Mr Angot**
Responsable pédagogique de la formation : **Mr Angot**
Spécialité préparée :

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du Sport
Activités Equestres**

Mention : **Equitation**
Intitulé de l'unité capitalisable d'adaptation : **Pratique de l'Equitation Ethologique**
Première demande d'habilitation
Dates du début de formation : **le 20/11/2009**
Dates de fin de formation : **le 20/12/2010**

A Corte

Le 01 avril 2009

Fonction : encadrement des activités

Le moniteur conduit un projet d'animation, d'initiation ou de perfectionnement, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

1. Il/elle prépare son action d'animation, d'initiation ou de perfectionnement
 - il définit les objectifs, les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser son projet dans des conditions optimales de sécurité.
 - il adapte ses prestations et ses méthodes pédagogiques aux différents publics.
 - il prépare un projet qui sera individuel, de groupe ou une activité d'équipe.
 - il élabore une séance, une progression visant à développer l'autonomie des pratiquants à cheval ou à Poney : enfants, adolescents, adultes.
 - il cherche les meilleures conditions de réussite pour les pratiquants dans le respect des autres usagers.
 - il prévoit les personnes et le matériel indispensable.
 - il prévoit un programme de substitution et adapte ses objectifs, moyens, méthodes autant que nécessaire.
 - il prend en compte la réglementation liée à son projet et respecte les contraintes locales.
 - il prépare le passage d'un examen de pratiquant ou une manifestation particulière.
 - il aménage les lieux d'exercice choisis en respectant les impératifs de sécurité.
 - il s'informe de la procédure d'appel des secours et de la conduite à tenir.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il prépare le tournage vidéo d'une séquence.
- il prépare un projet avec des publics particuliers.

Equitation :

- il prépare les parcours d'obstacles et d'extérieur en tenant compte des règles de sécurité et du niveau des pratiquants et des chevaux.
2. Il/elle réalise et met en œuvre son action d'animation, d'initiation ou de perfectionnement
 - il prend en charge des publics d'âge et de motivation différente.
 - il les accueille, leur présente la structure et les informe de son fonctionnement.
 - il informe sur la vie des équidés et la manière de les aborder : éthologie de base.
 - il informe les pratiquants sur l'histoire et la culture équestre.
 - il vérifie les capacités des clients et adapte ses objectifs, moyens, méthodes.
 - avec de jeunes enfants, il conduit des projets de découverte et d'initiation, tant à pied qu'à poney.
 - il choisit les chevaux et les poneys, de différentes races, adaptés à son projet.
 - il attribue le matériel et vérifie la préparation des équidés.
 - il vérifie l'équipement des pratiquants et le matériel utilisé.
 - il aménage les lieux de pratique.
 - il présente le but, les objectifs et le déroulement de la séance.
 - il met en confiance, encourage et motive les pratiquants.
 - il donne des consignes pour prévenir les risques d'accident.
 - il veille à la protection des pratiquants et de lui-même : risques, fatigue, équipements.
 - il apprend les bases techniques des activités équestres.

- il met en place des situations d'apprentissages en lien avec l'activité.
- il explique comment atteindre les objectifs et résoudre les difficultés rencontrées.
- il effectue des séances de perfectionnement liées à son projet.
- il utilise des critères de réussite observables.
- il utilise des méthodes pédagogiques cohérentes avec le comportement et la psychologie des équidés comme des humains.
- il mobilise et coordonne les personnes qui participent à son action.
- il s'adapte aux circonstances et gère les imprévus.
- il respecte le code de bonne conduite.
- il s'assure du respect des équidés et de l'environnement.
- il veille à la protection du cheval et prend les mesures qui s'imposent.
- il utilise et transmet les gestes et postures à utiliser pour préserver sa santé.
- il reprend un équidé qui pose problème lors d'une séance.
- il gère l'effort et vérifie l'intégrité fonctionnelle des équidés.
- il utilise et respecte les règlements fédéraux liés à son activité (formation des pratiquants et compétitions club et amateur).
- en cas de besoin, il prévient les secours et facilite leur intervention.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

Mettre en œuvre des activités avec cheval d'un public handicapé ou en difficulté sociale. Cette mise en œuvre se fait sous la responsabilité de personnes qualifiées et notamment :

- il prépare et aménage la structure équestre pour favoriser l'accueil de publics handicapés : accessibilité aux fauteuils, montoirs, salle chauffée...
- il se conforme aux réglementations en vigueur dans le secteur médical et /ou socio-éducatif.
- il participe avec les professionnels des structures médico-socio-éducatives à l'élaboration d'un projet individuel ou collectif, de mise en œuvre d'activités équestres en fonction de leurs objectifs : éducatif ou thérapeutique.
- il vérifie l'absence de contre-indication pour la mise à cheval de chaque personne handicapée.
- il détermine en liaison avec les professionnels des structures, la pratique équestre la plus adaptée à la réalisation du projet individuel ou collectif (mise en selle sur le cercle, longe courte, attelage adapté...).
- Il choisit et prépare une cavalerie adéquate en utilisant les techniques de travail nécessaires (dressage monté, travail à pied).
- il participe en concertation avec les intervenants des structures spécialisées à l'élaboration des situations pédagogiques en fonction des objectifs définis (éducatif ou thérapeutique).
- il utilise si nécessaire un harnachement adapté pour faciliter l'autonomie du pratiquant handicapé et gérer la sécurité (rênes à poignées, selles creuses, double guide en attelage...).
- il maîtrise des techniques de montoir pour la mise à cheval de personnes lourdement handicapées.
- il participe, en collaboration avec les personnels des structures spécialisées, à l'encadrement des séances d'activités équestres individuelles ou collectives en respectant les objectifs déterminés par le projet (éducatif ou thérapeutique).
- il participe aux évaluations de l'activité en liaison avec les structures spécialisées concernées.
- il participe aux manifestations organisées par les fédérations et institutions concernées par la promotion des activités équestres pour publics handicapés ou en difficulté.

Les autres activités nécessitant des compétences supplémentaires demandent une qualification particulière à l'encadrement d'un public handicapé ou en difficulté sociale.

Equitation :

- il initie aux différentes pratiques : mise en selle sur le cercle, voltige, pony-games, mounted-games, horse-ball, dressage, obstacle, hunter, cross, endurance, ...
- il fait découvrir l'attelage.
- il initie des cavaliers jusqu'aux premiers niveaux de compétition en : dressage, obstacle, hunter, combiné, concours complet, horse-ball, endurance, ...
- il accompagne des promenades en pleine nature, avec les cavaliers de la structure, sur un itinéraire connu et reconnu.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il prépare des cavaliers ou des équipes en : dressage, saut d'obstacle, concours complet, voltige, horse-ball, endurance, polo, pony-games / mounted games (jeux à poney et montés), carrousel, monte en amazone, équitation de course pour amateurs,...
- il utilise la vidéo, et commente les prestations des pratiquants.
- il utilise de nouvelles technologies à des fins pédagogiques.
- il monte un spectacle d'animation équestre (choix des musiques, des costumes et des décors).
- il juge une compétition.
- il attelle et mène un équidé.
- il fait découvrir et encadre le ski-joering.

3. Il/elle évalue et rend compte

- il évalue les acquis, la qualité, la performance des cavaliers selon les critères observables préalablement définis dans la pédagogie mise en place et rend compte auprès des cavaliers et/ou parents, accompagnateurs...
- il utilise des grilles d'évaluation.
- il évalue la satisfaction du public, l'état de la cavalerie, du matériel et de l'environnement.
- il rend compte de tout accident ou incident concernant les personnes, les animaux et équipements.
- il analyse les problèmes rencontrés et propose des corrections et aménagements.
- il établit le bilan de son action.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il évalue son action et rend compte.
- il participe à des jurys d'examens fédéraux ou professionnels, dans sa structure ou en dehors.

Fonction : accueil, animation, promotion

Le moniteur accueille le public, anime la structure et assure la promotion des activités, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

1. Il/elle accueille le public

- il participe à l'accueil physique et téléphonique.
- il identifie ses interlocuteurs.
- il renseigne sur la structure, les activités, l'équipement nécessaire.
- il adapte le contenu et la forme de ses propos.
- il est vigilant sur les comportements à risque (fumeurs).
- il veille à la qualité de l'accueil.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il organise l'accueil et l'installation des clients en cas d'hébergement.
- il accueille un public en difficulté.
- il utilise une langue étrangère.

2. Il/elle anime la structure

- il informe les pratiquants des animations de la structure.
- il motive les pratiquants pour les fidéliser.
- il anime une réunion, une remise des prix, annonce des résultats /classements.
- il utilise une sono, un rétroprojecteur, une vidéo...
- il fait respecter les règles d'utilisation des équadés, du matériel et des installations.
- il rédige un compte-rendu écrit de sa prestation.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il présente les différents métiers de la filière.
- il conseille dans l'achat d'un équadé.

3. Il/elle assure la promotion des activités

- il met en valeur les activités de la structure en interne et en externe.
- il participe aux relations avec les médias.
- il participe à élaboration des documents de promotion de la structure.
- il oriente les pratiquants vers des prestations adaptées.
- il vérifie les conditions et engage les cavaliers en épreuves, examens...
- il participe à des réunions professionnelles ou institutionnelles.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il réunit des informations sur les activités potentielles.
- il rencontre des interlocuteurs susceptibles de le conseiller dans sa démarche.
- il définit sa clientèle actuelle et potentielle.
- il détermine le mode de communication approprié.
- il prospecte et démarche de nouveaux clients ciblés en fonction des orientations de la structure.
- il vend des équipements spécifiques au profit de la structure.

Fonction : Soins, entretien et maintenance

Le moniteur participe aux soins quotidiens aux équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

1. Il/elle participe aux soins journaliers et périodiques des équidés
 - il contribue au bon état général de la cavalerie.
 - il veille à l'alimentation et l'abreuvement.
 - il respecte le comportement des chevaux et poneys.
 - il se préoccupe de l'hygiène et la santé des équidés qu'il utilise.
 - il décèle les maladies courantes incompatibles avec le travail : coliques, boiteries, blessures, ...
 - il participe à l'équipement des chevaux et poneys.
 - il fait intervenir le vétérinaire dès que besoin.
 - il organise la sortie quotidienne des équidés.
 - il gère les arrivées et départs, les déplacements.
 - il assume la fonction de convoyage d'équidés.

2. Il/elle participe l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
 - il participe à la propreté de l'établissement.
 - il participe à l'entretien des lieux de vie des équidés.
 - il veille au bon entretien des abords, boxes, stalles,
 - il évalue l'état des sols et aires de travail.
 - il s'assure de l'entretien des sols des aires de travail avant leur utilisation.
 - il s'assure de l'entretien et au rangement du matériel de sellerie.
 - il propose le renouvellement des harnachements.
 - il élimine tout matériel dangereux.
 - il vérifie l'adéquation du matériel à l'utilisation envisagée.
 - il vérifie le rangement du matériel pédagogique et des outils.
 - il s'assure des conditions de stockage des aliments.
 - il gère les pharmacies vétérinaire et humaine conformément à la réglementation en vigueur.
 - il prépare une trousse d'urgence pour les déplacements.
 - il utilise les véhicules et les machines d'emploi courant dans l'entreprise : tracteur, camions, concasseur, ...
 - il se préoccupe de l'entretien des machines.
 - il participe au transport du matériel.
 - il participe à l'aménagement des installations en vue des manifestations organisées.
 - il entretient le matériel ou les équipements spécifiques à ses activités.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il assure lui-même le transport des équidés et du matériel correspondant.
- il conseille sur l'aménagement des installations pour les adapter aux différentes prestations de la structure.
- il effectue des petites réparations sur les matériels et équipements

Fonction : valorisation de la cavalerie

Le moniteur évalue la cavalerie et la travaille régulièrement pour assurer la sécurité des pratiquants et leur satisfaction dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

1. Il/elle évalue la cavalerie

- il évalue l'aptitude des équidés aux prestations équestres.
- il évalue le comportement de la cavalerie.
- il évalue le niveau de dressage, les qualités, les difficultés et risques d'emploi des équidés selon des critères adaptés.
- il évalue l'âge, les aptitudes et les déficiences des équidés.
- il décide de ne pas utiliser un équidé jugé dangereux ou trop difficile par rapport au niveau des pratiquants ou aux activités envisagées.
- il définit, en fonction de l'activité, les caractéristiques de l'équidé recherché.
- il participe au renouvellement de la cavalerie.

2. Il/elle valorise la cavalerie en fonction de l'activité envisagée :

- il définit un programme de travail individualisé en fonction de l'utilisation à laquelle les équidés sont destinés et adapte sa démarche en fonction des résultats obtenus.
- il assure le travail des chevaux et poneys dans l'optique de leur utilisation: mise en confiance, au travail, en condition.
- il utilise les techniques de travail non monté : en liberté, dans un rond, à la main, à la longe et aux longues rênes, ...
- il utilise des méthodes de travail cohérentes avec le comportement et la psychologie de l'équidé dans l'utilisation envisagée.
- il prépare la cavalerie à l'activité dans le respect de son bien être.
- il conduit un dressage progressif et approprié à l'activité.
- il habitue les équidés à embarquer et débarquer facilement.
- il analyse et résout les problèmes de communication entre l'humain et l'équidé.
- il utilise des gestes adaptés en cas d'incident et prend les mesures qui s'imposent.
- il choisit et adapte les assouplissements longitudinaux et latéraux pour améliorer l'emploi de sa cavalerie en fonction de son utilisation.
- il choisit et adapte les embouchures, les enrênements, les protections, ...
- il présente des chevaux ou poneys à des épreuves équestres de son activité.
- il entretient ses connaissances équestres.
- il se forme et s'informe d'éventuelles nouvelles pratiques.
- il peut participer à une manifestation ou une démonstration dans son activité.

Equitation :

- il maîtrise les notions d'équilibre, d'harmonie musculaire et de mise en main sur le plat et à l'obstacle.
- il accoutume les chevaux et poneys au saut des obstacles mobiles et fixes.
- il familiarise tous les équidés avec l'environnement et la pleine nature.
- il démontre à cheval des gestes techniques par exemple : changement et variations d'allures, relation attitude, aides, le saut des obstacles, les différents assouplissements,

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il attèle et mène un attelage.
- il dresse un cheval pour la voltige.
- il pratique l'endurance, les techniques de randonnée équestre de compétition (TREC), les courses d'orientation, le horse-ball, le polo, le ski-joering, l'équitation western, l'équitation de travail, la monte en amazone, ...
- il monte en course amateur.

Fonction : organisation et gestion de la structure

Le moniteur participe à l'organisation des activités et à la gestion des activités équestres, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

1. Il/elle participe à l'organisation des activités de la structure

Organisation du travail

- il planifie et coordonne les activités, l'utilisation des équidés, du matériel et des installations.
- il organise et équilibre le travail des chevaux, poneys, ...
- il conçoit et présente un calendrier d'animations, un programme d'activités.
- il participe à l'organisation des manifestations liées à son activité : fête du club, journée portes-ouvertes, examens, compétition...
- il utilise les nouvelles techniques d'information et de communication.
- il organise des déplacements : moyens, hébergement, restauration.
- il coordonne les personnes qui l'aident dans cette tâche.
- il est attentif aux suggestions de la clientèle et conçoit des produits innovants.

Gestion

- il gère les urgences et les priorités.
- il note les messages qu'il reçoit, traite l'information et en assure le suivi.
- il communique avec les fournisseurs, vétérinaires, maréchal-ferrant...
- il participe à la gestion des stocks et approvisionnements.

Actualisation des connaissances

- il utilise les dispositifs de la formation professionnelle continue pour développer ses compétences.
- il vérifie les éléments liés à la sécurité active et passive des structures équestres.
- il entretient ses connaissances en matière de législation et réglementation.
- il sait où trouver les informations dont il a besoin.
- il s'appuie sur les organisations professionnelles ou institutionnelles.

Conseil :

- il conseille des professionnels pour l'encadrement d'un groupe par (ex : scolaires, handicapés,...), pour rédiger un projet pédagogique, pour organiser des séances et faire le bilan.
- il conseille la structure dans la gestion du matériel et de la cavalerie.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il anime les réunions d'équipe.
- il assure le tutorat du personnel dans le respect du code du travail, de la législation sur la formation professionnelle.
- il organise l'intervention d'un spécialiste dans la structure.

2. Il/elle participe à la gestion administrative

- il renseigne les documents administratifs et les vérifie (licences, examens, engagements, ...).
- il gère les inscriptions aux activités.
- il gère le fichier client.
- il participe au suivi administratif et sanitaire des équidés : registre d'élevage.
- il participe à l'encaissement des leçons, stages, etc.
- il accomplit les formalités liées aux obligations légales et réglementaires en vigueur.
- il effectue des démarches auprès des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat.
- il est en relation avec la Fédération française d'équitation, ses comités régionaux ou départementaux, la direction technique.
- il transmet les résultats : examens, concours... ; dans les délais prévus au bon destinataire.
- il répond aux courriers et convocations professionnelles ou institutionnelles.
- il tient à jour le registre d'élevage et les fiches de soins : maréchalerie, vermifuges...
- il établit les déclarations d'accident, s'assure du suivi de la victime, et des relations avec les proches.

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il effectue des démarches auprès de clients potentiels.
- il monte un dossier dans le cadre d'un projet.
- il recherche des partenaires et des aides financières.
- il renseigne les documents administratifs particuliers.
- il tient un cahier de caisse journalier.

3. Il/elle participe à la gestion financière

- il participe à la gestion du budget avec son responsable hiérarchique.
- il participe à la gestion des équidés et du matériel.
- il évalue les dépenses et recettes des activités, l'impact sur la clientèle (motivation et fidélisation).

Activités qu'il peut être amené à réaliser :

- il participe à l'élaboration et à la gestion du budget annuel.
- il négocie du matériel à des prix intéressants.
- il participe à la comptabilité et prend en compte les obligations fiscales.

Activités qu'il peut être amené à réaliser dans le cas où il serait travailleur indépendant :

- il élabore le budget annuel.
- il gère le budget d'une activité.
- il estime le coût d'une prestation.
- il fixe le prix de vente d'une prestation en tenant compte de la notion de rentabilité.
- il émet des factures et/ou des notes d'honoraires.
- il tient la comptabilité.

Etapes d'entrée en formation

Lieu :	CORTE	FAE/EQUILOISIRS
Dates :	Jeudi 12 & vendredi 13 novembre 2009	

A/ Test des exigences préalables

Modalités de passage des candidats conforme aux exigences préalables définis dans l'arrêté de spécialité. Voir annexe 1.

B/ Modalités de sélection de l'effectif de stagiaires retenu par l'organisme de formation

- 1/ Avoir le niveau CEP III équitation où le BP JEPS Tourisme Equestre seront prioritaires.
- 2/ Produire un écrit sur son projet professionnel et remplir une fiche de renseignement sur son profil.
- 3/ Un entretien de motivation
 - adéquation entre le projet professionnel et la réalité du métier
 - connaissance des contraintes inhérentes au système de formation
 - faculté à pouvoir s'intégrer dans une formation
 - garantie de financement de la formation
 - lieu de stage en entreprise.

C/ Le positionnement

- épreuve pratique à cheval (CEP2 + test commun sélection)
- écrit (test de sélection, critères : expression écrite, connaissances techniques, pédagogique et sur l'environnement du sport)
- entretien de motivation (test de sélection, critères : expression orale, cohérence de la motivation)

A la fin du positionnement présentation de la formation :

- le ruban pédagogique
- les conventions
- le livret pédagogique (fiches navettes)

PROGRAMME DE FORMATION

Ce programme présente les semaines de formation et les contenus envisagés par module. Afin d'établir un rythme de formation et créer des repères, pour toutes les parties prenantes dans la formation, une semaine type est établie. Celle-ci peut être modifiée et sera complétée par des programmes hebdomadaires qui ne seront finalisés qu'en fonction des disponibilités des intervenants.

L'ALTERNANCE

La formation est construite sur le principe de l'alternance, utilisant et prenant appui sur les situations concrètes de travail.

En centre de formation l'enseignement est organisé sur des semaines et des journées de regroupement. Le rythme journalier est de 6 heures réparties entre les différentes matières avec le soutien de la FOAD, sur les comptes rendus de stage et la mise en oeuvre de situations pratiques. Un travail personnel actif est demandé afin que chaque stagiaire crée son porte feuille de connaissance au travers des différentes sources d'informations possibles. Pour les formateurs, il s'agit d'amener les contenus théoriques et des compléments de formation à partir de l'observation des mises en situations et de la restitution des cours.

Chez le tuteur suivant le planning et fonction en de l'avancée des enseignements il y a une mise en application en situation réelle. Principe fondateur du brevet professionnel est l'intégration du stagiaire dans l'entreprise. Le stagiaire doit vivre sur le terrain et confronter son expérience professionnelle avec les connaissances apportées par la formation. Il doit être en position de demande

Ainsi, les méthodes pédagogiques reposent pour partie sur la multiplication de mises en situation qui se veulent les plus proches possibles des situations professionnelles (animation directe de séances, conception et mise en oeuvre de projets...). Il s'agit, pour les stagiaires, de mettre en place des situations pratiques qui permettent la création d'un socle commun de représentations qui vont faciliter l'appropriation des savoirs. Ce mode de fonctionnement n'exclue pas pour autant l'apport de contenus théoriques ; ce qui change, c'est bien le mode de transmission : les contenus sont dispensés en complément de l'analyse de situations professionnelles vécues tant dans les périodes dites d'alternance que dans les stages en situation ou dans les mises en situations proposées en centre de formation.

OBJECTIFS GENERAUX :

Le stage proposé a pour but de former des enseignants-animateurs d'activités équestres polyvalents et autonomes dans la conduite des activités relevant de leurs compétences.

L'objectif général est qu'à l'issue de la formation, l'éducateur soit capable de :

- participer à la valorisation de la cavalerie, aux soins des équidés et à la maintenance du matériel et des équipements.
- Conduire un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement en fonction des attentes du public et de leurs caractéristiques, en garantissant les conditions optimales de sécurité.
- Accueillir les publics, participer à l'organisation et à la gestion de l'activité, contribuer à la promotion des activités

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

La formation a pour but de développer chez les stagiaires les capacités à :

- Acquérir les connaissances pédagogiques de base afin de pouvoir encadrer une activité
- Connaître la réglementation et les principes de sécurité liés à la pratique et l'encadrement des activités équestres
- Etre autonome au sein de la structure pour l'utilisation des chevaux
- Appliquer les connaissances relatives à l'entretien des équidés
- Préparer, mettre en œuvre et évaluer un projet d'animation en fonction des caractéristiques du public
- Maîtriser différents moyens de communication et les mettre en œuvre dans son métier
- Connaître l'organisation administrative de la structure et le cadre institutionnel et réglementaire des activités équestres
- Appliquer les connaissances relatives à l'utilisation des chevaux en fonction des différentes disciplines.
- Préparer, mettre en œuvre et évaluer une action d'enseignement du premier niveau de compétition au perfectionnement
- Participer à l'organisation administrative de la structure et à la gestion des activités
- De présenter à cheval les exigences techniques fixées

RUBAN PEDAGOGIQUE

De Novembre 2009 à Juin 2010

Calendrier prévisionnel les dates de rattrapages des UC seront définies en fonction des disponibilités du Jury concerné

nov.09	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L			
déc.09	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J		
jan.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
fév.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D					
mars.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M		
avril.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V			
mai.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L		
juin.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M			

exigences préalables

UC7

UC 4,5,6


UC 1,2,3


De Juillet 2010 à Décembre 2010

Juillet & Août																															
Interruption de la formation																															
sept.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	
oct.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
nov.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	
dec.10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V

UC8,9

 centre de formation

 stage entreprise

 évaluation & jury